Ligue Régionale des Hauts de France Commission Natation Course Recyclage Officiels B et A Saison 2017 - 2018



Ce recyclage vous est proposée par :





Pour toutes questions vous pouvez vous adresser aux animateurs de secteur :

Secteur Oise: Mr Langlet Pascal - Mr Blouin Cyrille

Secteur Somme: Mr Hermel Claude - Mr Lucas René

Secteur Maritime: Mr Hennegraeve Henri - Mr Bourre Luc

Secteur Nord – Est : Mr Cosaert Bernard - Mr Meyer Stéphane

Secteur Centre Nord: Mr Russe François - Mr Lootens Dominique

Ce recyclage est initié

suite aux principales modifications

du règlement de natation course

adoptées lors du congrès de la FINA

le 21 juillet 2017 à Budapest

La FINA vient de publier la nouvelle version des Règlements de Natation Course dont l'entrée en vigueur est fixée au 21 septembre 2017

Le présent recyclage vise à informer l'ensemble des acteurs (dirigeants, entraineurs, officiels et nageurs) des principales modifications du règlement de natation course

Nous vous remercions d'assurer une large diffusion.

Le Nouveau Règlement



COMMISSION FEDERALE DES JUGES ET ARBITRES
COMMISSION FEDERALE NATATION COURSE
DIRECTION TECHNIQUE – DEPARTEMENT NATATION COURSE

REGLEMENT DE LA NATATION COURSE d'après le manuel FINA 2017 – 2021

(Version du 1 novembre 2017)

A / Modifications apportées à la rédaction des chapitres autres que ceux relatifs aux nages, sans réelle conséquence dans le fonctionnement des jurys tel que nous pratiquons actuellement au sein de la FFN :

- Organisation du chronométrage en l'absence de chronométrage automatique;
- Précision sur le rôle de l'inspecteur de virages ;
- Le délai pour se rendre à la chambre d'appel est déterminé par le responsable de la compétition (suppression de 20');
- Précision sur les caractéristiques de l'eau dont le taux de sel doit être inférieur à 3 gr sel par litre;

Modifications liées à l'organisation du chronométrage :

- **SW 1.2.2** S'il n'y a pas d'équipement automatique de classement, on doit avoir recours à un (1) chronométreur en chef, à un (1) chronométreur par couloir et à un (1) chronométreur additionnel.
- **SW 1.2.3** Un juge à l'arrivée en chef et des juges à l'arrivée peuvent être utilisés lorsque l'on n'utilise pas d'équipement automatique de classement et/ou un chronométrage électronique.
- SW 2.2.1 Le superviseur doit superviser l'opération de chronométrage automatique, y compris l'examen du retour arrière des caméras de chronométrage.
- SW 2.2.4 Le superviseur peut revoir la vidéo du dispositif de chronométrage pour confirmer un départ anticipé.
- **SW 2.9.4** Sauf en cas d'utilisation de la vidéo du dispositif de chronométrage, il peut être nécessaire d'utiliser tous les chronométreurs même si l'équipement automatique de classement est utilisé.

Précisions sur le rôle de l'inspecteur de virages :

- **SW 2.6.9** Les contrôleurs de virages doivent rapporter au Juge-arbitre toute violation sur des cartes signées détaillant l'épreuve, le numéro du couloir et l'infraction.
- **SW 2.6.1** Un contrôleur de virages sera affecté à chaque couloir à chaque extrémité du bassin pour s'assurer que les nageurs respectent les règles de nages après le départ, lors de chaque virage et à l'arrivée.
- **SW 2.6.2** Le rôle de l'inspecteur de virages à l'extrémité du départ s'applique du signal de départ jusqu'au la fin du premier mouvement de bras, sauf pour la brasse où c'est le deuxième mouvement de bras.
- **SW 2.6.3** Lors de chaque virage, le rôle de l'inspecteur de virages commence au début du dernier mouvement de bras avant le toucher du mur et se termine à la fin du premier mouvement de bras après le virage, sauf pour la brasse où c'est le deuxième mouvement de bras.
- **SW2.6.4** A l'arrivée, le rôle l'inspecteur de virages commence au début du dernier mouvement de bras avant de toucher le mur.
- SW 2.6.5 Lorsque le dispositif de départ en dos est utilisé, chaque inspecteur de virages sur la plage de départ doit l'installer puis le retirer après le départ.
- **SW 2.7.3** Les juges de nage doivent rapporter toute violation au jugearbitre sur des cartes signées détaillant l'épreuve, le numéro de couloir et l'infraction.

Délai pour la chambre d'appel :

SW 3.2.5 Pour les séries, demi-finales et finales les nageurs doivent se rendre à la première chambre d'appel dans un délai déterminé par les responsables de la compétition. Après contrôle, ils se rendent à la chambre d'appel finale.

Autres modifications:

- **SW 11.2** Lorsque l'équipement automatique est utilisé, les résultats seront enregistrés uniquement au 1/100 de seconde. En cas de temps égaux, tous les nageurs qui ont enregistré le même temps à 1/100 de seconde se verront accorder le même classement. Les temps affichés sur le tableau électronique ne doivent indiquer que le 1/100 de seconde.
- **SW 12.8** Les Records du Monde et les Records du Monde Junior ne seront acceptés que lorsque les temps auront été enregistrés par un équipement de classement automatique, ou un équipement semi-automatique dans le cas d'un mauvais fonctionnement du système d'Equipement de Classement Automatique.
- **SW 12.11** Les Records du Monde et les Records du Monde Junior peuvent être établis uniquement dans une eau ayant moins de 3 gr de sel par litre. Aucun record du monde ne peut être reconnu en « eau de mer ou d'océan ».
- **SW 13.1** Si un équipement de classement automatique (voir l'article FR 4) est utilisé dans une compétition, les places et les temps ainsi déterminés et les prises de relais jugées par un tel équipement doivent prévaloir sur les chronométreurs les inspecteurs de virages.

Chaque officiel:



COMMISSION FEDERALE NATATION COURSE

DIRECTION TECHNIQUE - DEPARTEMENT NATATION COURSE

REGLEMENT DE LA NATATION COURSE d'après le manuel FINA 2017 – 2021

(Version du 1 novembre 2017)

A une tenue correcte

Est exemplaire

Est impartial

Dispose de son matériel











Composition d'un Jury :

Juge Arbitre – officiel A

Superviseur / Secrétaire – officiel A

Starter – officiel A

Juge de nage – officiel A

Contrôleur de virage en chef – officiel B ou A

Contrôleur de virage – officiel B ou A

Juge d'arrivée en chef – officiel A

Juge à l'arrivée – officiel B ou A

Chronométreur en chef – officiel B ou A

Chronométreur – officiel C ou B ou A

BRASSE

- **SW 7.1** Après le départ et après chaque virage, le nageur peut faire un mouvement de bras se prolongeant jusqu'aux jambes pendant lequel le nageur peut être submergé. Après le départ et après chaque virage, un seul coup de pieds de papillon est autorisé à n'importe quel moment avant le premier mouvement de jambes. La tête doit couper la surface de l'eau avant que les mains ne se tournent vers l'intérieur au moment de la phase la plus large de la seconde traction.
- **SW 7.4** Pendant chaque cycle complet, une partie quelconque de la tête du nageur doit couper la surface de l'eau. Tous les mouvements des jambes doivent être simultanés et dans le même plan horizontal sans mouvement alterné.

Définition des mains séparées :





Exemples:

Séparées,

A des niveaux

différents,



Sans forcément avoir la paume en appui





PAPILLON

SW 8.1 A partir du début de la première traction de bras après le départ et après chaque virage, le corps doit rester en position ventrale .. Il n'est pas permis de se tourner sur le dos à aucun moment, sauf au virage où après le toucher du mur il est permis de se tourner de n'importe quelle manière dès lors que le corps est en position ventrale après avoir quitté le mur.

4 NAGES

SW 9.2 En nage libre le nageur doit être en position ventrale, sauf lors de l'exécution du virage. Le nageur doit se retrouver en position ventrale avant tout battement ou mouvement.

SW 9.3 Dans les épreuves de relais 4 nages, les nageurs couvriront les quatre nages dans l'ordre suivant : Dos, Brasse, Papillon, et Nage Libre. Chaque nage doit couvrir un quart (1/4) de la distance.

QUESTIONS?



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Remerciements à Mr Meyer Stéphane